

« Partout, » c'est Fourier qui parle, « on voit chaque classe intéressée à souhaiter le malheur des autres. L'homme de loi désire que la discorde s'établisse dans toutes les riches familles, et y crée de *bons procès* : le médecin ne souhaite à ses concitoyens que *bonnes fièvres et bons catarrhes* ; le militaire souhaite une bonne *guerre*, qui fasse tuer moitié des camarades, afin de lui procurer de l'avancement ; le pasteur est intéressé à ce que la *mort donne*, et qu'il y ait de *bons morts*, c'est à dire des enterrements à 1,000 fr. ; le juge désire que la France continue à fournir annuellement quarante-cinq mille sept cents crimes ; l'accapareur veut une *bonne famine*, qui élève le prix du pain au double et au triple ; *item* du marchand de vin, qui ne souhaite que *bonnes grêles* sur les vendanges, et *bonnes gelées* sur les bourgeois ; l'architecte, le maçon, le charpentier désirent un *bon incendie*, qui consume une centaine de maisons pour activer leur négoce. » Et ce tableau n'est point exagéré ; toute la conquête que nous avons faite est dans le principe de l'égalité devant la loi et dans quelques institutions de liberté ; mais cela n'assure pas aux masses le *minimum* ou nécessités de la vie, ou du moins le droit au travail. Sans ce minimum point d'aisance, sans aisance point d'ordre et de liberté. Ainsi notre société civilisée est impuissante pour réaliser ce qu'elle promet.

CHAPITRE III.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Inutilement la loi garantit des droits de liberté et d'égalité, quand elle ne garantit ni le pain quotidien, ni l'éducation, ni le travail, ni secours et appui pour l'enfance, pour la misère, les maladies et la vieillesse. Les deux tiers des populations vivent dans un état précaire de misère et de souffrance. La liberté pour le peuple, c'est de mourir sur un grabat. L'égalité, c'est d'aller pourrir en terre près de son semblable. Cependant la misère n'est point un vice organique dans la création. La prospérité et la richesse des

nations croissent en proportion de leur population et de la direction salubre imprimée au travail. Ici, madame Gatti de Gamond passe en revue les différentes plaies sociales qui affligent l'humanité. En première ligne elle place l'agiotage, fruit honteux de notre civilisation corruptrice. Se livrant ensuite à un examen statistique de la mendicité à Londres, à Liverpool, à Paris, à Lyon et dans toutes nos villes manufacturières, elle en tire cette conclusion, que la justice sociale est un amas d'iniquités. Puis au rang des agens inutiles viennent les tribunaux, qu'elle nous représente comme un corps nuisible et improductif. Pas d'établissements de prévoyance, pas un asile, pas un refuge pour le malheur : hôpitaux, prisons, bagnes, échafauds, gendarmes, police secrète, voilà la base des sociétés civilisées.

CHAPITRE IV.

ATTRACTION. — ASSOCIATION.

Après nous avoir signalé le mal, voici le remède proposé : Fourier n'a recherché qu'une loi, celle qu'a découverte Newton, qui régit les mondes, la loi d'attraction par laquelle tout se fait dans la nature avec amour et plaisir. Si cette loi régit tous les mondes physiques et les conduit à l'harmonie, elle est applicable aux sociétés du genre humain, comme à celles des astres et des animaux. S'il n'en était pas ainsi, où serait l'unité du système divin ? Il y aurait donc alors deux lois différentes ; mais le critérium de la loi des sociétés humaines devrait être sa sagesse, la somme du bonheur qu'elle produirait, l'harmonie qu'elle ferait régner dans les instincts, les penchants et les passions des hommes. Or, dans l'état actuel des choses au sein de nos sociétés, tout est mal. Parmi les animaux, au contraire, tout est bien. Écoutons Fourier : « L'industrie, supplice des salariés et des esclaves, fait pourtant les délices de diverses créatures, comme castors, abeilles, guêpes, fourmis, qui sont pleinement libres de préférer l'inertie ; mais Dieu les a pourvues d'un mécanisme social qui attire à l'industrie

et fait trouver le bonheur dans l'industrie. Pourquoi ne nous aurait-il pas accordé le même bienfait qu'à ces animaux? Quelle différence entre leur condition industrielle et la nôtre? Un Russe, un Algérien travaillent par crainte du fouet et de la bastonnade; un Anglais, un Français, par crainte de la famine qui talonne leur pauvre ménage; les Grecs et les Romains, dont on nous a tant vanté la liberté, travaillaient par esclavage et crainte du supplice, comme aujourd'hui nos nègres des colonies. » D'après la loi d'unité, analogie de l'homme avec la création, le code divin, révélation permanente, consiste dans une loi d'industrie attrayante, découlant d'un mode d'association où tous les intérêts s'accordent et s'harmonisent au lieu de se nuire et de s'entrechoquer. A cette seule condition, l'unité de la création sera démontrée, l'homme sera en accord avec lui-même, avec l'univers, avec Dieu. L'attraction produit l'association, mais l'association perfectionnée, autre que celle que nous voyons chaque jour entre les hommes, basée sur la coalition des intérêts. La société est donc l'effet de l'attraction; mais cette société est une harmonie faussée. Il ne s'agit, pour la rendre juste, que d'appliquer au monde social la théorie de Newton sur l'équilibre de l'univers. L'application de cette théorie à la découverte de Fourier repose sur trois principes. Le premier consiste dans la réunion d'un certain nombre de familles, 1800 personnes environ, et dans la gestion unitaire des ménages. Le second principe est l'exploitation intégrale des travaux agricoles, domestiques et manufacturiers, et la répartition des bénéfices selon les trois facultés industrielles : capital, travail, talent. Le troisième principe est le travail rendu attrayant par la formation des travailleurs en groupes et séries, se relayant de deux en deux heures, et embrassant un grand nombre de travaux, au moyen de la division du travail, qui en rend la pratique extrêmement aisée. De là, multiplication des richesses et abondance générale, égalité des droits malgré les inégalités naturelles, respectées, utilisation de toutes les passions, maintien de tous les liens et affections de famille, destruc-

tion des intérêts exclusifs, liberté réelle par le développement des facultés et l'essor des passions, son union avec l'ordre, aucun ne pouvant vouloir ce qui est au détriment d'un autre, et chacun contribuant au bien de tous en voulant son propre bien; économie des neuf dixièmes sur l'ensemble de la gestion, substitution du travail attrayant au travail répugnant.

CHAPITRE V.

UNITÉ SOCIALE.

L'unité est la destinée divine des sociétés humaines, et la base est le phalanstère ou commune composé de 1,800 personnes, se ralliant, sous le rapport politique ou intérêts généraux, par voie élective, à une hiérarchie de congrès représentant toujours un plus grand nombre de communes, jusqu'au congrès d'unité sphérique délibérant au nom du globe entier. La commune est tout à la fois tout et partie, centre et extrémité; elle a une existence intérieure complète par elle-même, et se rattache aux autres par des liens d'échange et de service réciproques qui ne permettent à aucune de dominer sur une autre.

CHAPITRE VI.

LE PHALANSTÈRE OU COMMUNE. — MOBILISATION DU CAPITAL.

Le plus petit nombre qui puisse composer un phalanstère est de 400 individus ou 80 familles; le plus grand, 1,800 personnes ou 400 familles. Si plus ou moins, pas d'harmonie possible. Supposons l'essai d'un phalanstère à 400 familles, de gens d'aptitude et de spécialités différentes, de fortunes inégales, mais autant que possible graduées. Chacun apporte sa part de capital, de travail, de talent, ou seulement l'un des trois. Les logements sont de dimensions différentes, et il y a trois sortes de tables pour les diverses fortunes. Celui qui n'apporte que son travail

reçoit l'avance du *minimum* ; table, logement, vêtements dits de troisième classe. Chacun, recevant sa part pour les travaux auxquels il s'est livré, peut bientôt rembourser cette avance, faire des économies, acquérir du talent et participer à la rétribution du talent. Pour les vieillards, à la vérité, la rétribution du travail sera moindre, mais celle du capital plus grande. L'entretien des enfants jusqu'à quatre et cinq ans, des malades et infirmes, est aux frais de la commune. Point de fainéants dans le système du travail attrayant. 1828 actions transmissibles, et hypothéquées sur les meubles et immeubles, représentent le total de l'apport de chacun dans la commune. Chacun reçoit des actions ou coupons d'actions pour ce qu'il a fourni. Le capitaliste peut être externe ou simple bailleur de fonds, et a l'option d'un intérêt à 8 pour 100 ou d'une part au dividende attribué au capital. Les bénéfices de l'enfant, même de cinq ans, lui sont conservés et garantis sans frais jusqu'à sa majorité, et il lui est ouvert un compte au grand livre. Le taux de la répartition aux trois facultés industrielles est ainsi établi : cinq douzièmes sont attribués au travail manœuvrier, quatre au capital actionnaire, trois aux connaissances pratiques et théoriques. Vient maintenant la description d'un phalanstère. Le centre est consacré aux salles de repas, de bourse, de conseil, de bibliothèques, d'études ; s'y trouveront encore réunis le temple, la tour d'ordre, le télégraphe, l'observatoire. A l'une des ailes sont relégués les ateliers bruyants ; à l'autre aile, le caravansérail avec ses salles de bal et de relations des étrangers. Les salles de relations publiques se nomment séristères. Près de la salle à manger sont des cabinets pour les divers groupes qui veulent s'isoler des tables communes, et en général, à côté de chaque séristère des cabinets adhérents favoriseront les petites réunions. Les étables et magasins sont situés vis-à-vis de l'édifice. La cour d'honneur et la place de manœuvre sont situés entre le palais et les étables. Il y a une cour d'hiver avec jardins plantés d'arbres résineux. — Le tout sera construit de manière que les relations soient promptes, que

tous les quartiers puissent être parcourus à l'abri au moyen de galeries pratiquées dans toute l'étendue de l'édifice, et que la température soit rendue chaude ou froide par des poêles et ventilateurs.

Les deux chapitres qui suivent sont consacrés à l'examen des économies et bénéfices résultant du ménage sociétaire et des avantages de la culture sociétaire. Pour résumer par des chiffres les résultats économiques garantis par Fourier, nous dirons qu'ils présentent une économie de neuf dixièmes sur l'édifice, de dix-neuf vingtièmes sur la tonnellerie, de neuf dixièmes sur le combustible, et ainsi de suite sur toutes les autres branches de consommation. Le principal avantage de la culture sociétaire est que, dans le régime harmonien, les distributions de culture s'établissent en pleine convenance avec le terrain, et qu'on répartit à chaque sol ce qui lui est assorti.

CHAPITRE IX.

INDUSTRIE ATTRAYANTE.

Le travail est une loi de Dieu, mais Dieu n'a pas voulu que le travail fût pénible ; il ne l'est ni aux animaux ni aux sauvages. Pourquoi le travail n'est-il répugnant que pour l'homme civilisé ? C'est parce qu'il est forcé, obligatoire, arbitraire, continu, monotone, isolé, sans rivalité ni émulation. Au contraire, tout travail volontaire est attrayant. Prenons pour exemple celui de la chasse et de la pêche, qui le plus souvent est passionné. Les sept huitièmes des hommes exercent des professions qui leur sont antipathiques. Ce que l'homme veut, c'est la variété. L'état normal de l'homme est de travailler pour son plaisir. Les femmes elles-mêmes sont, comme l'homme, susceptibles de s'adonner à une variété indéfinie de travaux, au lieu de l'être exclusivement aux soins domestiques.

CHAPITRE X.

ORGANISATION DU TRAVAIL PAR GROUPES ET SÉRIES PASSIONNÉES. — RÉPARTITION DU TRAVAIL, CAPITAL, TALENT.

L'organisation du travail doit avoir pour but de rendre les travaux attrayants et jamais forcés. Il faut donc 1° que chacun suive ses aptitudes, ses penchants dans le choix des travaux ; 2° que les occupations soient alternées, que l'une fasse constamment diversion à l'autre, et qu'on ne soit guère occupé plus de deux heures à un même travail ; 3° que tous les travaux soient organisés par séries (classes), groupes (genres), sous-groupes (espèces) ; de sorte que les travailleurs, toujours réunis, soient constamment animés par l'émulation, les rivalités et l'enthousiasme. Dans chaque groupe on subdivise les fonctions : elles se répartissent à trois ou quatre sous-groupes, qui se chargent spécialement de telle ou telle branche. Les séries sont affectées à autant de genres de différents travaux que la phalange en comporte. Moins une branche de travail est agréable, et plus la récompense est grande. Il y a d'ailleurs la série des dévoués, qui se charge de tout ce qui ne convient pas aux autres.

CHAPITRE XI.

ÉDUCATION.

Les sciences, les arts et les métiers sont appris dans la phalange par la pratique de tous les jours dans les différents groupes dont on est membre, et, au besoin, par la série des professeurs à laquelle chacun peut être appelé par sa vocation et son aptitude. Ce rôle convient surtout aux vieillards. Au reste, les leçons sont toujours accompagnées de la pratique, et données en présence même des objets sur lesquels travaillent les groupes. Ici les savants ne sont point des hommes de cabinet purement théoriques, ce sont des industriels, des hommes d'art, de métiers, d'action. Les

jeunes gens assistent aux leçons selon que leur inclination les y porte ; jamais de contrainte. Mais il faut voir au commencement de ce chapitre de quels tendres soins l'enfance est entourée, et la supériorité de la première éducation harmonienne sur la manière d'élever les enfants dans notre système de civilisation. Chaque commune ne pouvant renfermer des hommes éminents dans toutes les parties de l'enseignement, non plus que des collections complètes dans toutes les branches des arts et des sciences, ni des ateliers dans tous les genres d'industrie, il est facile aux jeunes harmoniens d'aller acquérir dans d'autres phalanges les connaissances qui leur manquent.

CHAPITRE XII.

ARMÉES INDUSTRIELLES.

Leur destination serait d'entreprendre tous les grands travaux ayant pour objet de restaurer les climatures par l'effet d'une culture générale, le rehaussement, le reboisement des montagnes, le boisement des déserts, fût-ce le Sahara, etc., etc. Conçoit-on ce qui résulterait d'une réunion de 500,000 hommes occupés à construire au lieu de détruire, comme cela se pratique aujourd'hui ?

CHAPITRE XIII.

ADMINISTRATION UNITAIRE DE LA COMMUNE ET DU GLOBE.

Chaque phalange gouverne ses affaires par elle-même, et ne se rattache à l'administration générale des provinces, des royaumes, du globe, que pour ce qui est relatif aux intérêts généraux, tels que les travaux publics, les armées industrielles, la récompense des savants, des artistes, des inventeurs, etc. Elle s'y rattache par voie élective. Il y a élection partielle dans les groupes et les séries. Au reste, le pouvoir qui en résulte est limité aux fonctions où il s'exerce, et le chef de tel groupe peut se trouver inférieur dans tel

autre. Toute l'administration intérieure de la phalange est basée sur le même mode d'élection.

CHAPITRE XIII.

CONDITION DES FEMMES EN HARMONIE.

La vie harmonienne peut seule procurer aux femmes l'émancipation morale, c'est à dire une indépendance de position qui leur permette de ne jamais se vendre, de ne jamais se donner contre leur inclination, et qui leur rende ainsi leur influence sociale par l'empire des vertus et de l'amour. Le système de Fourier, en introduisant sans secousse, sans froisser ni heurter aucun intérêt, une société dans la société, résout toutes les difficultés de la position des femmes; sans modifier la législation ni proclamer des droits nouveaux, il les régénère, tarit les sources de corruption, réforme à la fois l'éducation et les mœurs par le seul fait de *l'éducation unitaire et l'indépendance de la femme assurée par le droit au travail.*

CHAPITRE XV.

RÉALISATION DU SYSTÈME DE FOURIER.

La doctrine de Fourier, qui respecte tout, qui satisfait à tout, qui, loin de léser, assure à tous des avantages incalculables par l'augmentation infinie de la richesse et sa juste répartition; cette doctrine est si séduisante, que, si une seule commune phalanstérienne était organisée, l'humanité serait de suite convertie à l'harmonie. Ainsi tout dépend du premier essai. Mais ce premier essai, comment le tenter? Convertir les pauvres et les classes moyennes n'est pas une chose difficile, mais comment se concilier les riches et les puissants? Madame Gatti de Gamond espère que si, moins heureuse que Filangieri et qu'Owen, l'école fouriériste ne peut débiter en France sur une grande échelle, elle pourra bientôt le faire sur l'échelle la plus simple, dont l'effet n'en sera pas moins de transformer comme par enchantement le globe entier.

Ce chapitre, le plus important de l'ouvrage, puisqu'il expose les moyens de réalisation du système de Fourier, renferme plusieurs paragraphes, dont le premier est consacré à l'étude du *garantisme*. Nous nous bornerons à le définir d'après Fourier : le garantisme, état de transition, terme moyen entre la civilisation et l'état sociétaire, est toute solidarité d'intérêts entre diverses industries, diverses classes sociales, toute garantie réelle et non fictive qui comprenne les masses et non une classe exclusive.

§ II. — *Compagnies actionnaires.*

Les principes d'association peuvent recevoir application aux compagnies actionnaires : 1° par l'association du travail, du capital et du talent, c'est-à-dire des ouvriers, des maîtres et des capitalistes; 2° par l'association de diverses compagnies organisées sur la même base, ayant principalement pour but la fabrication et la vente d'objets de nécessité. De là, plus de salaire, plus de précarité, plus de concurrence. Cette première réalisation par l'association domestique agricole serait une excellente préparation à celle par l'attraction industrielle, ou *travaux par groupes et séries.*

§ III. — *Fermes agricoles-industrielles.*

Une ferme agricole industrielle ne serait autre chose qu'une association des ménages et des travaux, composée d'environ quatre-vingts familles. Moyens d'exécution : bâtiment simple et commode pour les loger et n'en former qu'un ménage; bail à long terme des terrains avoisants, si on ne peut les acheter; échange de l'apport des capitalistes internes ou externes contre des actions hypothéquées sur la masse totale des immeubles; rétribution de chacun d'après son apport de travail, talent et capital. Dans les paragraphes IV et V de ce chapitre, madame Gatti de Gamond se livre à l'examen des possibilités de l'établissement du régime phalanstérien en Pologne et en Russie, en France, en Angleterre et en Belgique. Selon elle, l'abolition

de l'esclavage rendrait très facile l'introduction du système de Fourier dans le nord de l'Europe. L'Angleterre, la Belgique et la France, se prêtent d'une manière admirable à l'établissement du régime sociétaire par l'esprit d'association qui y règne, la liberté, l'esprit d'égalité, l'avantage d'une administration régulière, la fertilité du sol, les mêmes besoins d'amélioration au sort des classes ouvrières, de travaux d'intérêt général.

§ VI. — *Colonisation de l'Algérie.*

Elle ne peut s'opérer qu'au moyen de fermes agricoles-industrielles établies sur chaque lieue carrée, d'après le système phalanstérien. Ces associations seraient à la fois civiles et militaires.

§ VII. — *Éléments d'association.*

L'association a trois parties qui constituent un système extrêmement pratique par la facilité qu'on a à le décomposer, à l'appliquer, soit entièrement, soit partiellement. La première partie consiste dans l'association des ménages substituée au morcellement, à l'isolement actuels. Son économie est si évidente, que le seul obstacle à sa réalisation ne peut venir que de l'existence des constructions actuelles, qu'il faudra remplacer. La deuxième partie consiste dans l'association, en toute industrie, des travailleurs avec les chefs et les capitalistes. Elle entraîne l'abolition du salaire, la répartition équitable du travail, du talent et du capital, une solidarité réelle d'intérêts entre tous les associés. Enfin la troisième partie consiste dans le travail attrayant par groupes et séries.

§ VIII. — *Comptoir communal (sorte de garantisme).*

Le comptoir communal aurait pour principales propriétés : réduire de moitié la gestion domestique des ménages pauvres et moyens ; payer à jour fixe, par anticipation et

sans frais, les impôts de la commune ; avancer des fonds au cours le plus bas à tout cultivateur présentant des garanties ; procurer à chacun toute denrée au plus bas prix, en l'affranchissant des bénéfices intermédiaires des marchands et agioteurs ; assurer en toute saison des fonctions lucratives à la classe indigente. Le comptoir communal est un vaste ménage épargnant aux pauvres tous les menus travaux d'administration individuelle et les frais d'un local et d'ustensiles à part.

CHAPITRE XVI.

RESTAURATION DES CLIMATURES.

Elle se fera par la culture intégrale du globe et la distribution judicieuse des cultures. Fourier prouve qu'il en résultera un adoucissement de température de 30 degrés, et de plus une garantie de températures mitigées en froid et en chaud, et comportant au 45° degré trois récoltes habituelles, au 60° deux au moins.

CHAPITRE XVII.

COSMOGONIE.

La mort même, dans le régime harmonien, ne pourra altérer les joies résultant de l'état sociétaire. Fourier dissipe tous les doutes sur l'immortalité de l'âme ; il la résout par ce principe, que *nos destinées sont proportionnelles à nos attractions* (par l'immense désir que nous avons de revivre), parce que rien ne meurt, tout change et se transforme. Se rattachant au système de la création entière, et prenant pour guides les lois de l'analogie, Fourier élève une magnifique théorie de créations successives sur le globe, formant chacune une nouvelle période pour l'humanité, et de l'alternat ou transmigration des âmes dans l'autre vie et sur cette terre. Ses calculs ont tout prévu, et les destinées de notre planète, et les vies successives de nos âmes, tout jusqu'à la durée de notre globe et à l'âge des individus dans

l'état harmonien, jusqu'à la forme que nous revêtirons dans l'autre monde.

Jusqu'au chapitre XVII, nous devons le dire, madame Gatti de Gamond expose avec la plus grande lucidité et avec méthode la doctrine de Fourier. Mais il est à regretter que le chapitre sur la Cosmogonie ne présente pas les idées de Fourier avec toute la clarté qu'elles comportent. Non-seulement le canevas du système n'y est pas logiquement établi et dépourvu de termes abstraits, mais encore les raisons sur lesquelles l'inventeur s'est appuyé pour faire ses déductions n'y sont pas données : de sorte que les résultats qu'assigne Fourier paraissent plutôt les visions d'un cerveau malade que les conceptions d'un génie supérieur. A part ce reproche, nous n'hésitons pas à dire que madame Gatti de Gamond a complètement atteint son but ; que son ouvrage contribuera plus qu'aucun autre à populariser le premier et le seul de tous les systèmes qui embrassent dans toutes leurs phases les destinées humaines, et assignent le véritable moyen d'éviter à l'homme tous les maux qui l'assiègent, et de lui procurer toute la somme des biens dont sa double nature est susceptible.

Madame Gatti de Gamond, nous le disons avec confiance, a bien mérité de l'humanité ; son nom brillera dans l'avenir à côté de celui des fondateurs de la science sociale. Honneur à elle, gloire à Fourier ! et puissent des hommes généreux se présenter bientôt pour consoler sa grande âme en élevant le premier des phalanstères que des millions d'autres sont appelés à suivre immédiatement !

H. CARLET.

EN VENTE :

LE ROI DES PAYSANS, par Jean CZYNSKI et M^{me} GATTI DE GAMOND ; 2 vol. in-8° : 15 francs.

EUGÈNE, roman par M. Émile BARRAULT, auteur d'*Occident et Orient* ; 2 forts vol. in-8° : 16 francs.

Imprimerie de Madame HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, 7.

CHAPITRE XX.

LE TRIBUNAL.

Jacques de Melchtin ne s'était pas trompé. La vue de l'accusée s'appuyant sur le vénérable vieillard apaisa subitement la colère de la foule ; aux murmures succéda le silence, l'indignation fit place à la curiosité. On se serrait, on se pressait, chacun voulait voir la prétendue coupable.

II.

1